



République Française  
Département de la Meuse  
Arrondissement de VERDUN  
Commune de Clermont-en-Argonne

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 01 AVRIL 2019

Date de la convocation : 25 mars 2019

Date d'affichage : 02 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le un avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Alain CHAPÉ, maire.

**Présents** : AURELLE Jean-Marie, BERNARD Françoise, CHAPÉ Alain, COLLIGNON Christelle, DE RUNZ François, GRÉGOIRE Nadine, GRUSS Ronald, IGIER Pascal, LOZÉ Marie-Josèphe, MUZERELLE Angélique, VERLET Olivier, WENGER Frank

**Représentés** : LAMBERT Loïc par BERNARD Françoise, NOËL François par CHAPÉ Alain

**Absents** : FREY Isabelle, LAMY Nathalie, LUPIA Stéphanie, SIMONAZZI Jean-Luc

**Secrétaire** : Madame COLLIGNON Christelle

Le compte-rendu de la séance du 19 février 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.



<b>20190401_001 - Vote des budgets primitifs 2019 - Commune</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Budget Primitif Communal pour l'exercice 2019,

- qu'il a été décidé de voter la section de fonctionnement par Chapitre,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° Chapitre	Montant
011	401 920,00
012	453 575,00
014	64 958,00
022	31 249,63
023	1 289 863,00
042	1 750,00
65	151 873,00
67	1 500,00
<b>Total dépenses</b>	<b>2 396 688,63</b>
002	1 054 543,63
013	15 000,00
70	122 050,00
73	621 747,00
74	448 948,00
75	98 600,00
77	10 800,00
042	25 000,00
<b>Total recettes</b>	<b>2 396 688,63</b>

La section de fonctionnement est votée, à l'unanimité.

- Qu'il a été décidé de voter la section Investissement par opération,
- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° opération	Montant
000 financières OPFI	448 196,40
100 non affectées	223 500,00
10008 Eglises & chapelles	261 000,00
10012 Requalification Centre Bourg	20 000,00
10014 Eclairage public	151 520,00
10015 Cimetières	10 000,00
10016 Trottoirs	103 000,00
10018 Auzéville - Mairie	4 000,00
10023 Aménagement urbain	87 000,00
201901 Aménagement local associatif Auzéville	221 214,00
201902 Aménagement sécuritaire Bd Laure	123 000,00
201903 Réhabilitation logement Auzéville	250 810,00
201904 Création Aires de Loisirs	8 240,00
201905 Implantation Vidéo-protection	142 000,00
201906 Aménagement sécuritaire rue Thiers et Bd Micheler	125 650,00
32 Réfection de chemins	50 000,00
41 Informatique - Logiciels - Téléphonie	20 000,00
42 Acquisition matériel technique	99 945,00
53 Salle Saint Michel	55 000,00
54 Pôle d'Animation	50 000,00
56 Bâtiment Mairie Clermont	218 000,00
Total non individualisé	34 600,00
<b>Total dépenses</b>	<b>2 706 675,40</b>
000 OPFI financières	1 804 235,40
10014 Eclairage public	98 154,00
10016 Trottoirs	29 800,00
10018 Auzéville Mairie	16 993,00
10023 Aménagement urbain	34524,00
201901 Aménagement local associatif Auzéville	121 842,00
201902 Aménagement sécuritaire Bd Laure	40 724,00
201903 Réhabilitation logement Auzéville	98 961,00
201904 Création Aires de Loisirs	5 489,00
201905 Implantation Vidéo-protection	70 987,00
201906 Aménagement sécuritaire rue Thiers et Bd Micheler	41 882,00
42 Acquisition matériels techniques	15 800,00
53 Salle Saint Michel	20 000,00
54 Pôle d'Animation	142 010,00
56 Bâtiment Mairie Clermont	155 674,00
Total recettes non individualisé	9 600,00
<b>Total recettes</b>	<b>2 706 675,40</b>

La section d'investissement est votée, à l'unanimité.



<b>20190401_002 - Vote des budgets primitifs 2019 – Service des eaux</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Budget Primitif du Service des Eaux pour l'exercice 2019,

- qu'il a été décidé de voter la section de fonctionnement par Chapitre,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° Chapitre	Montant
011	80 750,00
012	40 000,00
014	31 338,00
022	7 000,00
023	213 047,00
042	49 171,00
65	4 500,00
66	605,00
67	4 000,00
<b>Total dépenses</b>	<b>430 411,00</b>
002	220 526,00
042	7 765,00
70	202 000,00
75	10,00
77	110,00
<b>Total recettes</b>	<b>430 411,00</b>

La section de fonctionnement est votée, à l'unanimité,

- Qu'il a été décidé de voter la section Investissement par chapitre,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° opération	Montant
040	7 765,00
16	9 995,00
20	21 373,00
21	120 000,00
23	154 569,00
020	10 000,00
001	8 571,24
<b>Total dépenses</b>	<b>332 273,24</b>
13	70 055,24
040	49 171,00
021	213 047,00
<b>Total recettes</b>	<b>332 273,24</b>

La section d'investissement est votée, à l'unanimité



<b>20190401_003 - Vote des budgets primitifs 2019 - Assainissement</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de Budget Primitif du service Assainissement pour l'exercice 2019,

- qu'il a été décidé de voter la section de fonctionnement par Chapitre,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° Chapitre	Montant
011	27 000,00
012	24 000,00
014	2 960,00
022	3 000,00
023	92 001,00
042	37 926,00
65	3 510,00
66	8 485,00
67	4 000,00
<b>Total dépenses</b>	<b>202 882,00</b>
042	12 626,00
70	115 000,00
74	700,00
75	9,72
002	74 546,28
<b>Total recettes</b>	<b>202 882,00</b>

La section de fonctionnement est votée, à l'unanimité.

- Qu'il a été décidé de voter la section Investissement par chapitre,

- Que le vote a donné les résultats suivants :

N° opération	Montant
020	9 000,00
040	12 626,00
16	30 476,00
20	76 600,00
21	26 699,00
23	45 000,00
001	17 561,91
<b>Total dépenses</b>	<b>217 962,91</b>
021	92 001,00
040	37 926,00
10	19 072,91
13	68 963,00
<b>Total recettes</b>	<b>217 962,91</b>

La section d'investissement est votée, à l'unanimité.



<b>20190401_004 - Taux d'imposition 2019</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal, lors de l'élaboration du Budget Primitif 2019, qu'il propose les taux d'imposition de la façon suivante :

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019	PRODUIT ATTENDU 2019
HABITATION	12.16	12.16	151 149,00
FONCIERE (Bâti)	12.88	12.88	163 447,00
FONCIERE (Non Bâti)	29.06	29.06	53 412,00
CFE	10.35	10.35	144 176,00
<b>TOTAL PRODUIT FISCAL ATTENDU</b>			<b>512 184,00</b>
TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES			38 696,00
PRODUIT TAXE ADDITIONNELLE			1 130,00
PRODUIT DES IFER			13 473,00
PRODUIT DE LA CVAE			48 779,00
PRODUIT TASCOM			15 881,00
PRELEVEMENT FNGIR			- 64.458,00
<b>TOTAL PRODUIT NECESSAIRE A L'EQUILIBRE DU BUDGET</b>			<b>565 685,00</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Les Membres du Conseil Municipal,

Donnent leur accord pour un maintien des taux d'imposition pour l'année 2019.



<b>20190401_005 - Admissions en non valeurs – Produits communaux</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Madame la Trésorière a sollicité l'admission en non-valeur de créances correspondant à des titres émis en 2017 au profit de la Commune, dont le produit n'a pas pu être recouvré.

Le montant total est de 769,88 € TTC.

Dit que des crédits ont été prévus au chapitre 65 du budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances correspondant à des titres émis en 2017 au profit de la Commune, dont le produit n'a pas pu être recouvré, pour un montant total de 769,88 € TTC.



<b>20190401_006 - Admissions en non valeurs – Service des eaux</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Madame la Trésorière a sollicité l'admission en non-valeur de créances correspondant à des titres émis de 2016 à 2018 au profit du Service des Eaux, dont le produit n'a pas pu être recouvré.

Le montant total est de 963,36 € H.T.

Dit que des crédits ont été prévus au chapitre 65 du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances correspondant à des titres émis de 2016 à 2018 au profit du Service des Eaux, dont le produit n'a pas pu être recouvré, pour un montant total de 963,36 € H.T.



<b>20190401_007 - Admissions en non valeurs – Assainissement</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Madame la Trésorière a sollicité l'admission en non-valeur de créances correspondant à des titres émis de 2016 à 2018 au profit du Service Assainissement, dont le produit n'a pas pu être recouvré.

Le montant total est de 673,13 € H.T.

Dit que des crédits ont été prévus au chapitre 65 du Service Assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les créances correspondant à des titres émis de 2016 à 2018 au profit du Service Assainissement, dont le produit n'a pas pu être recouvré, pour un montant total de 673,13 € H.T.



<b>20190401_008 - Répartition des salaires - Budgets Commune - Service des Eaux - Assainissement</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Le Maire rappelle à l'Assemblée

- la délibération n° 1998 du 9 juillet 2013 qui avait pour objet la répartition des charges et salaires ainsi que des cotisations au titre de l'assurance du personnel et du CNAS, pour les agents ; sur les budgets Commune, Service des Eaux et Assainissement,
- la délibération n° 2109 du 21 septembre 2014 qui modifiait la répartition des salaires et des cotisations suite à l'évolution des missions de ces agents,
- la délibération n° 2171 du 13 avril 2015 qui modifiait la répartition des salaires et des cotisations suite au recrutement d'un agent de maîtrise,
- dit que les mouvements du personnel et les changements de grade de certains agents justifient une nouvelle modification et propose la répartition suivante :

	Commune	Service des Eaux	Assainissement
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	75/100	15/100	10/100
Adjoint administratif	75/100	15/100	10/100
Agent de Maîtrise principal	60/100	30/100	10/100
Agent de maîtrise	55/100	35/100	10/100
Adjoint technique	70/100	20/100	10/100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil Municipal,

- Accepte la nouvelle répartition comme mentionnée ci-dessus, dans les mêmes conditions prévues par les délibérations n° 1998, n° 2109 et 2171, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents s'y rapportant.



<b>20190401_009 - Subventions aux associations</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0



Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de définir le montant des crédits alloués aux associations et autres organismes avant le vote du Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter la somme de 6 720,00 euros, à l'article 6574 pour régler les subventions accordées à différents organismes ou associations, selon le tableau ci-dessous et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer les mandatements correspondants :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Vote 2019</b>
Argonnescence	500,00
UNC/AFN section de Clermont	100,00
AMIS DE LA Bibliothèque Intercommunale Culture et Loisirs (A.B.I.C.L)	400,00
Ecole maternelle – sortie Parc Argonne Découverte	520,00
Clermont Solidarité	2 600,00
Culture et Loisirs d'Auzéville	500,00
Comité d'Animation de Jubécourt des Lentillettes	500,00
Les Amis de l'Orgue de Clermont	500,00
Fondation du Patrimoine	120,00
UD CVR et Déportés	150,00
Parc Naturel Régional	130,00
Association « Les Primevères »	400,00
Association de la Fête Musicale de la Forêt 55120 FUTEAU	300,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 720,00</b>



<b>20190401_010 - Demande de dégrèvement facture d'eau</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0



Monsieur le Maire informe l'Assemblée,

- Qu'une demande de dégrèvement de facture d'eau nous est transmise par un administré en raison d'un ancien robinet resté ouvert, suite au changement du compteur,
- Qu'une facture de 316 m3 est comptabilisée,
- Que sa consommation du 1er semestre 2017 était de 36 m3,
- Qu'habituellement, en pareil cas, nous appliquons le règlement qui consiste à facturer le double de la consommation du même semestre de l'année précédente, en l'occurrence 72 m3.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Accepte cette décision et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.



<b>20190401_012 - Loyer La Poste</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'auto-école qui occupait une partie de l'ancien cabinet médical, a résilié le bail depuis le 30 septembre 2018 et que le local est à nouveau libre.

La Poste qui occupe la première partie de ce bâtiment, était à la recherche d'un local plus grand et s'est positionnée pour occuper l'ensemble de la structure.

Monsieur le Maire propose de louer la totalité du bâtiment situé 2 Ter Rue de la Poste aux services de la Poste

Monsieur le Maire détaille le montant des loyers actuels :

- La Poste : Loyer mensuel 400.00 €
- Auto-école : Loyer mensuel 404.19 €

En connaissance de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le loyer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- Autorise la location aux Services de la Poste du bâtiment mentionné ci-dessus,
- Dit que ce loyer mensuel global est fixé à 600 €, à compter de la prise d'effet des locaux, révisable chaque année,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier et signer toutes les pièces relatives à ce dossier



<b>20190401_013 - Fête de la Pentecôte - achat tickets forains</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+2	14	0	0	0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir à chaque enfant scolarisé à l'école maternelle et à l'école élémentaire, qu'il soit habitant de Clermont en Argonne ou habitant des communes associées, un bon d'achat à utiliser auprès des forains lors de la fête foraine et patronale des 8,9 et 10 juin 2019.

Chaque forain devra donner la facture à la mairie en fonction du nombre de bons d'achat utilisés.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Dit qu'un bon d'achat d'un montant unitaire de 5 € sera offert à chaque enfant scolarisé à l'école maternelle et à l'école élémentaire, qu'il soit habitant de Clermont en Argonne ou habitant des communes associées.
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

### DÉGRÈVEMENTS DE FACTURES D'EAU :

Le Maire informe qu'une administrée conteste la facture du 2<sup>ème</sup> semestre d'eau 2018. En effet, lors du relevé, il apparait une consommation de 509 m3. L'agent chargé du relevé a tout de suite avisé la personne de cette consommation anormale. Aucune fuite n'aurait été détectée suivant les dires de l'abonnée.

Nous avons reçu une lettre recommandée de l'abonnée nous informant qu'elle refuse de payer la facture et propose que celle-ci soit rectifiée sur une base de consommation moyenne de 8 m3 par mois, soit 48 m3 pour le semestre en question.

N'étant pas d'accord avec cette demande, un courrier a été envoyé à l'abonnée lui rappelant les faits et l'informant qu'il lui appartient de vérifier régulièrement son compteur afin d'éviter de telles situations. Il lui a également été rappelé que le règlement prévoit en cas de contestation,

que le compteur peut être vérifié et étalonné par un service agréé et que les frais seront à la charge de l'abonné, sauf si un dysfonctionnement du compteur est reconnu.

Trois semaines plus tard, nous avons reçu un courrier de l'assistance juridique de cette personne. Au vu de la tournure des événements, nous avons décidé de remettre ce dossier entre les mains de notre protection juridique qui a adressé un courrier à l'assureur de l'abonné indiquant que la demande n'est pas fondée et qu'aucune suite ne saurait être apportée par la commune.

Pour l'instant, nous attendons la suite des événements.

Françoise BERNARD et Pascal IGIER informent qu'une visite de la station d'épuration d'Euville a été réalisée en Mars 2019. Le début des travaux de la station à Clermont est prévu début 2020. Un système de roseaux et orties serait retenu. Il est nécessaire d'acheter 3,5 hectares supplémentaires pour l'implantation de celle-ci. M. MULLER serait d'accord pour vendre son terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.